



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène

Question orale n° 127

Texte de la question

Mme Hélène Laporte attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur le fait que sa réponse apportée le 27 décembre 2022 à ses deux questions écrites l'interrogeant sur sa stratégie face à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) circulant actuellement dans les élevages français a totalement éludé le fond des protestations légitimes des éleveurs de volailles et palmipèdes contre cette stratégie. En effet, si M. le ministre affirme que les mesures mises en place résultent d'une concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière et sont bien comprises par les éleveurs, la réalité est au contraire celle d'une profonde colère contre des mesures à la fois inaptes à endiguer l'épizootie et dévastatrices pour l'avenir proche de la filière. Les abattages préventifs d'élevages entiers sur un simple critère géographique, en l'absence de tout indice d'une contamination effective, sont ressentis comme une profonde injustice et un immense gâchis et la privation des bêtes de leurs parcours de plein-air comme une absurdité, contraire aux standards actuels de bien-être animal et sans aucune utilité prouvée sur la prévention des contagions. S'ajoute le fait que de nombreuses exploitations pourraient ne pas survivre à cette crise sanitaire et à sa gestion incompréhensible. Elle entend donc lui adresser de nouveau ses demandes de clarification sur le sens de la ligne suivie par son ministère.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Laporte](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 127

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 janvier 2023](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 janvier 2023](#)

Question retirée le : 17 janvier 2023 (Retrait à l'initiative de l'auteur)